



LA VIE ETERNELLE

ASSOCIATION

ASSURANCES DECES OBSEQUES - RAPATRIEMENT BROCHURE 2018

Notre Association permet à ses adhérents de souscrire à une assurance rapatriement de corps en cas de décès.

Vous trouverez ci-joint le détail des tarifs ainsi que les conditions essentielles de chaque assurance.

En cas de décès, les adhérents contactent La Vie Eternelle qui se charge de toutes les démarches auprès de l'Assureur et de l'intervention de notre partenaire :



**OBSEQUES
MUSULMANES**

POMPES FUNEBRES

Nous prenons les adhésions à notre agence, par courrier ou email.

L'Association La Vie Eternelle n'intervient pas en qualité de conseil en assurances ni d'intermédiaire en assurances. Toute réclamation relevant du contrat d'Assurance devra être faite auprès de la compagnie d'assurance dont les coordonnées figurent sur le bulletin d'adhésion.

Association La Vie Eternelle

Tél : 01.76.50.78.78

contact@lavieeternelle-asso.fr www.lavieeternelle-asso.fr

60 rue Maurice Bellonte 78130 Les Mureaux

RNA n°W781004073 – Association régie par la Loi 1901

REPRODUCTION INTERDITE SANS AUTORISATION – NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



ASSURANCE OBSEQUES DECES MAGHREB

ALGERIE – MAROC - TUNISIE

| Type d'adhésion (âge à l'adhésion) | Cotisation Annuelle |
|--|---------------------|
| CELIBATAIRE moins de 25 ans | 23,64 € |
| CELIBATAIRE de 25 à 34 ans | 25,32 € |
| CELIBATAIRE de 35 à 64 ans | 55,08 € |
| FAMILLE** moins de 64 ANS jusqu'à 6 personnes | 69,96 € |

Cette assurance prend fin le 31/12 de l'année des 65 ans du souscripteur ou de son conjoint.

La Cotisation annuelle comprend 15€ d'adhésion annuelle à l'association (frais de dossier). La cotisation évolue par tranche d'âge.

TUNISIE : vous pouvez vous assurer pour un enterrement en France ou les frais de rapatriement des bébés (non pris en charge par le Consulat Tunisien)

Conditions essentielles :

- Prise en charge des frais d'obsèques jusqu'à 3.500€ pour les adultes et les enfants de plus de 12 ans - pour les enfants de moins de 12 ans, prise en charge des frais réels à hauteur de 3.500€.
- Ce capital permet de financer les frais d'obsèques et un billet d'avion accompagnateur.
- Enterrement dans le pays d'origine ou en France au choix de la famille.
- Ce capital de 3.500€ est garanti même en cas de décès dans le pays d'origine.
- Pour toute nouvelle adhésion, le décès, pour maladie ou cause naturelle, intervenant durant les 6 premiers mois du contrat (180 jours), n'est pas couvert.
- Le décès par accident est pris en charge dès l'adhésion.

** Une famille désigne un couple et leurs enfants fiscalement à charge, jusqu'à 6 personnes, résidant à la même adresse Un justificatif sera systématiquement demandé pour tous les enfants âgés de plus de 18 ans.

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2018, non contractuels, sous réserve de satisfaire aux conditions de l'assureur. Conditions générales remises à l'adhésion.

Association La Vie Eternelle

Tél : 01.76.50.78.78

contact@lavieeternelle-asso.fr www.lavieeternelle-asso.fr

60 rue Maurice Bellonte 78130 Les Mureaux

RNA n°W781004073 – Association régie par la Loi 1901

REPRODUCTION INTERDITE SANS AUTORISATION – NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



ASSURANCE RAPATRIEMENT DE CORPS

RESTE DU MONDE

Tous pays sauf Maghreb

| Type d'adhésion (âge à l'adhésion) | Capital 4.000 € Cotisation annuelle | Capital 5.000 € Cotisation annuelle | Capital 6.000 € Cotisation annuelle | Capital 7.000 € Cotisation annuelle |
|--|---|---|---|---|
| CELIBATAIRE moins 25 ans | 26,76 € | 29,16 € | 31,80 € | 34,56 € |
| CELIBATAIRE de 25 à 64 ans | 47,40 € | 55,20 € | 63,00 € | 70,80 € |
| FAMILLE** moins de 64 ans jusqu'à 6 personnes | 97,60 € | 104,04 € | 120,48 € | 137,15 € |

Cette assurance prend fin le 31/12 de l'année des 65 ans du souscripteur ou de son conjoint.

La Cotisation annuelle comprend 15€ d'adhésion annuelle à l'association (frais de dossier). La cotisation évolue par tranche d'âge.

Conditions essentielles :

- Prise en charge des frais d'obsèques à hauteur du capital choisi pour les adultes et les enfants de plus de 12 ans - pour les enfants de moins de 12 ans, prise en charge des frais réels à hauteur du capital choisi.
- Enterrement dans le pays d'origine ou en France au choix de la famille.
- Le capital est garanti même en cas de décès dans le pays d'origine.
- Pour toute nouvelle adhésion, le décès, pour maladie ou cause naturelle, intervenant durant les 6 premiers mois du contrat (180 jours), n'est pas couvert.
- Le décès par accident est pris en charge dès l'adhésion.

Comores ou Madagascar : nous recommandons une formule à 6.000 € ou 7.000 €.

Sénégal, Mali, Mauritanie : nous recommandons une formule à 5.000 € ou 6.000 €.

Autres recommandations : nous consulter.

** Une famille désigne un couple et leurs enfants fiscalement à charge, jusqu'à 6 personnes, résidant à la même adresse Un justificatif sera systématiquement demandé pour tous les enfants âgés de plus de 18 ans.

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2018, non contractuels, sous réserve de satisfaire aux conditions de l'assureur. Conditions générales remises à l'adhésion.

Association La Vie Eternelle

Tél : 01.76.50.78.78

contact@lavieeternelle-asso.fr www.lavieeternelle-asso.fr

60 rue Maurice Bellonte 78130 Les Mureaux

RNA n°W781004073 – Association régie par la Loi 1901

REPRODUCTION INTERDITE SANS AUTORISATION – NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE